

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À
DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)DÉNOMINATION: **United Fund for Belgium**Forme juridique¹: **Association sans but lucratif**Adresse: **Avenue Adèle**N°: **1**Code postal: **1310**Commune: **La Hulpe**Pays: **Belgique**Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de **Brabant Wallon**Adresse Internet:²Adresse e-mail²:Numéro d'entreprise **0412511504**DATE **27/01/2021** de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.COMPTES ANNUELS en **EUROS (2 décimales)**³approuvés par l'assemblée générale⁴ du **19/06/2024**et relatifs à l'exercice couvrant la période du **01/01/2023** au **31/12/2023**Exercice précédent du **01/01/2022** au **31/12/2022**Les montants relatifs à l'exercice précédent sont / ~~ne sont pas~~⁵ identiques à ceux publiés antérieurementNombre total de pages déposées: **18**

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans

objet: 6.1.1, 6.3, 6.5, 8


Signature
(nom et qualité)**Catherine Tricot**
Administrateur-déléguéSignature
(nom et qualité)¹ Le cas échéant, la mention "en liquidation" est ajoutée à la forme juridique.² Mention facultative.³ Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.⁴ Par le conseil d'administration dans le cas d'une fondation / par l'organe général de direction dans le cas d'une association internationale sans but lucratif.⁵ Biffer la mention inutile.

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES**LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation

Vanbever Francis

Sint-Hubertusdreef 28, 3090 Overijse, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 23/06/2021, fin: 30/06/2024

Miseur Daniel

Domaine de Montigny -, 86330 Moncontour, France

Mandat: Administrateur, début: 23/06/2021, fin: 30/06/2024

Tricot Catherine

avenue de la Déportation 66, boîte A, 7190 Ecaussinnes, Belgique

Mandat: Administrateur délégué, début: 14/06/2023, fin: 30/06/2026

Hanin Jean-Pierre

Avenue Hamoir 64, 1180 Uccle, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 24/06/2020, fin: 14/06/2023

Stone Rosemary

Veeweidestraat 3A, 3080 Duisburg, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 14/06/2023, fin: 30/06/2026

Mohd Yahaya Juliana

Avenue Louise 200, boîte 110, 1050 Ixelles, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 23/06/2021, fin: 13/03/2024

Tielemans Rebecca

Tervurenlaan 114, 1040 Etterbeek, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 23/06/2021, fin: 13/03/2024

Dequae Patrick

Robert Schuitenlaan 6, 3080 Tervuren, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 08/06/2022, fin: 30/06/2025

Schellinck Guy

Waterhoflaan 1, 1750 Lennik, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 08/06/2022, fin: 30/06/2025

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES (suite de la page précédente)**Lefèvre Françoise**

Avenue de la Raquette 12, boîte A, 1310 La Hulpe, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 08/06/2022, fin: 30/06/2025

Luyten Dirk

Avenue de Tervuren 293, 1150 Bruxelles 15, Belgique

Mandat: Président du Conseil d'Administration, début: 08/06/2022, fin: 13/03/2024

Deloitte Réviseurs d'Entreprises SRL 0429.053.863

Luchthaven Brussel Nationaal 1, boîte J, 1930 Zaventem, Belgique

Numéro de membre: B00025

Mandat: Commissaire, début: 14/06/2023, fin: 30/06/2026

Représenté par:

1. Houthaeye Nico

Gateway Building Brussel Nationaal 1 , boîte J, 1930 Zaventem, Belgique

, Numéro de membre : A02260

de Mahieu Béatrice

Rue Pierre Marchand 51, 1970 Wezembeek-Oppem, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 08/06/2022, fin: 13/03/2024

Erdmanis Nathalie

Rue Edith Cavell 118, 1180 Bruxelles 18, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 08/06/2022, fin: 30/06/2025

Leflot Filip

Zeedijk 830, boîte 32, 8300 Knokke-Heist, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 08/06/2022, fin: 30/06/2025

Goffin Ariane

Kellenborrestraat 9, 1560 Hoeilaart, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 08/06/2022, fin: 30/06/2025

Van Dille Elien

Braambos 19B, 9600 Renaix, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 08/06/2022, fin: 30/06/2025

Decorte Marc

Avenue Baron d'Huart 309B, 1950 Kraainem, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 14/06/2023, fin: 13/03/2024

Sneessens Jérémie

Avenue Winston Churchill 165A, boîte B19, 1180 Bruxelles 18, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 14/06/2023, fin: 30/06/2026

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES (suite de la page précédente)**Kenny Paul**

Avenue Jupiter 7, 1410 Waterloo, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 14/06/2023, fin: 30/06/2026

Vander Putten Philippe

Avenue Grandchamp 80, 1150 Bruxelles 15, Belgique

Mandat: Président du Conseil d'Administration, début: 13/03/2024, fin: 30/06/2027

Craeninckx Herman

Drève Aurélie Solvay 10, 1150 Bruxelles 15, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 13/03/2024, fin: 30/06/2027

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>1.246,69</u>	<u>363,00</u>
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21		
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	883,69	
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24	883,69	
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.1.3	28	363,00	363,00
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>2.609.039,60</u>	<u>2.546.820,65</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	26.971,79	34.638,68
Créances commerciales		40	26.163,78	27.277,79
Autres créances		41	808,01	7.360,89
Placements de trésorerie		50/53	1.642.962,05	1.618.528,60
Valeurs disponibles		54/58	799.062,42	753.016,05
Comptes de régularisation		490/1	140.043,34	140.637,32
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	2.610.286,29	2.547.183,65

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute	(+)/(-)	9900	26.998,39	5.137,30
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A		
Chiffre d'affaires ⁶		70	114.303,55	208.625,87
Cotisations, dons, legs et subsides ⁶		73	727.732,75	846.596,30
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers ⁶		60/61	815.037,91	1.053.552,52
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	62	147.700,28	128.435,08
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	272,36	
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	631/4	-1.499,70	210,00
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	635/9		
Autres charges d'exploitation		640/8	22.850,63	10.213,52
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)	9901	<u>-142.325,18</u>	<u>-133.721,30</u>
Produits financiers	6.4	75/76B	67.931,41	137.289,11
Produits financiers récurrents		75	67.931,41	137.289,11
Produits financiers non récurrents		76B		
Charges financières	6.4	65/66B	-20.102,75	130.581,50
Charges financières récurrentes		65	-20.102,75	130.581,50
Charges financières non récurrentes		66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	9903	<u>-54.291,02</u>	<u>-127.013,69</u>
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	67/77	8.421,13	14.096,40
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	<u>-62.712,15</u>	<u>-141.110,09</u>
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	<u>-62.712,15</u>	<u>-141.110,09</u>

⁶ Mention facultative.

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	-62.712,15	-141.110,09
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	(9905)	-62.712,15	-141.110,09
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P		
Prélèvement sur les capitaux propres: fonds, fonds affectés et autres réserves		791	62.712,15	141.110,09
Affectations aux fonds affectés et autres réserves		691		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	(14)		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	1.156,05	
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	1.156,05	
Plus-values au terme de l'exercice	8259P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées .	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8249		
Plus-values au terme de l'exercice	8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actés	8279	272,36	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	272,36	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22/27)	<u>883,69</u>	
DONT			
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété	8349		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395P	xxxxxxxxxxxxxxx	363,00
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8365		
Cessions et retraits	8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8385		
Autres mutations	(+)/(-) 8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395	363,00	
Plus-values au terme de l'exercice	8455P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8445		
Plus-values au terme de l'exercice	8455		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8475		
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(28)	<u>363,00</u>	

ETAT DES FONDS, FONDS AFFECTÉS ET PROVISIONS

	Exercice	Exercice précédent
FONDS		
Patrimoine de départ		
Moyens permanents	1.436.227,40	1.475.313,01

Modifications au cours de l'exercice

Affectation 31.12.2023

Montants
-39.085,61

FONDS AFFECTÉS

Règles d'évaluation adoptées pour la détermination des montants affectés *(rubrique 13 du passif)*

Au 31 décembre 2022, les dons de l'année ont excédé les donations reçues, venant diminuer les fonds affectés de €33.017,66.

PROVISIONS

Ventilation de la rubrique 167 du passif ("Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise") si celle-ci représente un montant important

Exercice

RÉSULTATS**PERSONNEL**

Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

Codes	Exercice	Exercice précédent
9087	2,9	2,9
PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE		
Produits non récurrents		
76		
Produits d'exploitation non récurrents	(76A)	
Produits financiers non récurrents	(76B)	
Charges non récurrentes		
66		
Charges d'exploitation non récurrentes	(66A)	
Charges financières non récurrentes	(66B)	
RÉSULTATS FINANCIERS		
Intérêts portés à l'actif		
6502		

RELATIONS AVEC LES ENTITÉS LIÉES, LES SOCIÉTÉS ASSOCIÉES, LES ADMINISTRATEURS ET LES COMMISSAIRES

ENTITÉS LIÉES OU SOCIÉTÉS ASSOCIÉES

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

LES ADMINISTRATEURS ET LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ASSOCIATION OU LA FONDATION SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTITÉS CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Codes	Exercice
9294	
9295	
9500	
9501	
9502	

LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Honoraires Commissaire

Exercice
2.282,93

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Les transactions qui sont contractées directement ou indirectement entre l'association ou la fondation et les membres des organes de direction, de surveillance ou d'administration

Exercice

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'association ou la fondation: 337

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ASSOCIATION OU LA FONDATION A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

	1. Temps plein <i>(exercice)</i>	2. Temps partiel <i>(exercice)</i>	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) <i>(exercice)</i>	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) <i>(exercice précédent)</i>
Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent				
Nombre moyen de travailleurs	1,0	3,0	2,9 (ETP)	2,9 (ETP)
Nombre d'heures effectivement prestées	1.695	2.170	3.865 (T)	3.846 (T)
Frais de personnel			147.700,28 (T)	128.435,08 (T)

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs	105	1	3	2,9
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	1	3	2,9
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120			
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201			
de niveau supérieur non universitaire	1202			
de niveau universitaire	1203			
Femmes	121	1	3	2,9
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211		1	0,5
de niveau supérieur non universitaire	1212		1	0,8
de niveau universitaire	1213	1	1	1,6
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	1	3	2,9
Ouvriers	132			
Autres	133			

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice .

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205			
305			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour l'association ou la fondation
 dont coût brut directement lié aux formations
 dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs
 dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour l'association ou la fondation

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour l'association ou la fondation

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801		5811	
5802		5812	
5803		5813	
58031		58131	
58032		58132	
58033		58133	
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	

RÈGLES D'ÉVALUATION

REGLES APPLICABLES AUX RUBRIQUES D'ACTIF

1. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées sous cette rubrique à leur prix d'acquisition ou à leur coût de revient, selon qu'elles auront été acquises de tiers ou produites par l'association. En décembre 2008 une voiture (BMW 318D) a été donnée à United Fund for Belgium. Cette donation a été inscrite dans les immobilisations corporelles à son prix d'acquisition.

Ces immobilisations, dont l'utilisation est limitée dans le temps, font l'objet d'amortissements selon les taux et modalités (linéaire, dégressive ou autre) appropriés. Les frais accessoires sont amortis par annuités fixes échelonnées au cours de l'exercice pendant lequel ils sont exposés.

2. Dons et legs en nature

" Ecriture : les biens offerts ou légués à l'association et qui seront affectés à son activité sont portés sous cette rubrique au moment de leur acquisition.

Les biens mis à la disposition de l'association à titre gratuit ne sont pas enregistrés et si elle est autorisée à les exploiter contre paiement, seuls les revenus générés par ces biens seront enregistrés.

Les autres biens offerts ou légués à l'association, de même que les services qui lui sont rendus à titre bénévole, ne sont pas enregistrés. Seuls les revenus éventuels générés par ces biens ou services seront enregistrés.

" Estimation : l'association évalue les biens qui lui sont offerts ou légués et qui seront affectés à son activité, soit à leur valeur marchande, soit à défaut, à leur valeur d'usage.

3. Créances et cautionnements en numéraires

Ces créances, incorporées ou non dans des titres, qui ont pour but de soutenir durablement l'activité d'autres entreprises et les cautionnements en numéraire versés au titre de garanties permanentes, notamment auprès d'administrations ou d'entreprises de services publics, sont portés sous cette rubrique à leur valeur nominale. Ces créances sont prises en charge à due concurrence, lorsqu'elles font l'objet d'une convention de remise de dette irrévocable.

Ces créances font l'objet de réductions de valeur, si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis.

4. Créances à plus d'un an

Ces créances sont portées sous cette rubrique à leur valeur nominale et font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis ou lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur nominale.

Des reprises des réductions de valeur constituées conformément aux règles précédentes ne sont actées que lorsqu'il apparaît que les circonstances économiques permettent d'espérer raisonnablement une récupération effective dans les premiers mois de l'exercice comptable suivant.

5. Stocks et commandes en cours d'exécution

Les approvisionnements, de même que les produits finis et les marchandises, sont portés sous cette rubrique à leur valeur d'acquisition ou à la valeur de marché à la date de clôture de l'exercice, lorsque cette dernière est inférieure.

6. Créances

Ces créances sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Elles font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à échéance est en tout ou en partie incertain, tout comme lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à la valeur nominale.

7. Placements de trésorerie

Les dépôts à terme sont comptabilisés à leur valeur nominale. Les titres (obligations ou actions) sont portés au bilan au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de marché (LOCOM). Les frais accessoires relatifs à l'acquisition sont pris intégralement en charge par le compte de résultats de l'exercice d'acquisition.

Les pertes non réalisées sont comptabilisées en compte de résultats si la valeur de réalisation des titres à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable. Par contre, si la valeur marché des titres est supérieure à leur valeur d'acquisition, aucun gain non réalisé ne sera comptabilisé.

8. Valeurs disponibles

Ces valeurs sont comptabilisées à leur valeur nominale sur base d'extraits bancaires.

9. Comptes de régularisation

Les produits acquis et les charges à reporter sont évalués au pro rata temporis de sorte que les comptes de chaque exercice reprennent les produits et les charges s'y rattachant.

REGLES APPLICABLES AUX RUBRIQUES DU PASSIF

1. Fonds associatifs

Sont comptabilisés sous cette rubrique, d'une part le capital de départ composé notamment des fonds de l'association mis à disposition le premier jour du premier exercice comme stipulé dans l'AR du 19 décembre 2003, et d'autre part le financement permanent comprenant notamment les cadeaux, dons et subsides obtenus dans l'unique but de contribuer à une activité durable de l'association. Ils sont essentiellement comptabilisés dans le Martin Kallen Fund.

2. Résultat reporté

Sous cette rubrique sont inscrits en fonction des affectations et prélèvements, soit le montant des bénéfices de l'exercice et des exercices antérieurs qui n'ont été ni distribués ni mis en réserves, soit le montant des pertes qui n'ont pas été compensées par des prélèvements sur les réserves.

3. PROVISIONS

Les provisions pour risques et charges couvrent des pertes ou charges nettement circonscrites quant à leur nature, mais qui, à la date de clôture de l'exercice, sont ou probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant. Leur évaluation est faite en fonction des critères de prudence, de sincérité et de bonne foi. Elles ne sont pas dépendantes du résultat de l'exercice.

4. DETTES A PLUS D'UN AN ET DETTES A UN AN AU PLUS

Les engagements de distribution de fonds par l'association à d'autres institutions caritatives sont comptabilisés comme dettes diverses non productrices d'intérêt à leur valeur nominale sur décision par le conseil d'administration au vu des résultats des récoltes annuelles de fonds.

5. COMPTES DE REGULARISATION

Les charges à imputer et les produits à reporter sont évalués comme il a été dit pour la même rubrique à l'actif.

REGLES APPLICABLES AUX COMPTES DE RESULTATS

1. Les dons reçus par l'association sont répertoriés sous la rubrique Produits d'Exploitation. Ces donations sont reconnues comme revenus lorsqu'elles sont effectivement reçues ou ont fait l'objet d'engagement ferme à court terme de la part du donateur.

2. Les paiements et les engagements de distribution de fonds à d'autres institutions caritatives relatifs aux fonds récoltés durant la

RÈGLES D'ÉVALUATION

campagne de l'exercice sont comptabilisés comme charges d'exploitation sous la rubrique " Marchandises, Services et Biens divers ".

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS****RAPPORT DE GESTION**

Le compte de résultats faisant apparaître pendant deux exercices successifs une perte, la préparation des comptes annuels suivant les règles comptables de continuité se justifie comme suit (articles 96 du Code des Sociétés/ art 3 :6 §1 6° du CSA) :

-
-l'ASBL est à même de faire face à ses engagements.